

Délibération n° 2026-10-16

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
07/10/2026
Date d'affichage :
07/10/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 12 octobre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Gaël LE NOANE, Maire

Étaient également présents :

Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Absent excusé : Vincent JACQUES (procuration à Joël LE BORGNE)

Secrétaire de séance : Catherine GUILLOU

OBJET : ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX POUR L'ARBRE DE NOËL

Par délibération du 21 octobre 2020, le conseil municipal a délibéré sur l'attribution de bons cadeaux pour les agents et les enfants du personnel à l'occasion de l'arbre de Noël (50 € aux agents et 30 € aux enfants).

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la valeur du bon attribué aux agents et d'en fixer le montant à 70 €, et de conserver la valeur du bon attribué aux enfants des agents à 30 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer la valeur du bon cadeau délivré aux agents et à leurs enfants à l'occasion de l'arbre de Noël à 70 € pour les adultes et à 30 € pour les enfants.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

La secrétaire,

Gaël LE NOANE

Catherine GUILLOU